

Exemple.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BIBLIOTHECAIRES ET DOCUMENTALISTES

Section JEUNESSE

Prochaine réunion : le mardi 8 janvier à la Bibliothèque Communale
de Tournai (Place P.E. Janson - 7500 Tournai)
à 10 h.

Ordre du jour : - visite de l'exposition des livres pour la
Jeunesse basée sur notre catalogue.

- sélection du prochain dépliant.

- divers.

Réunion du 4 décembre 1979 dans les locaux de la Ligue Braille.

Personnes présentes : Mme Abrams, Mme Auger, Mme Becco, Mr Bernard,
Mr Delchef, Mme de Strijcker, Mme Gérard,
Melle Ledoupe, Mme Pletinckx, Melle Roukers,
Mme Servais, Mme Vanandrueel, Mme Van Cleemput,
Mme Van Overstraeten.

Compte-rendu : 1) Notre dépliant "Un cadeau, un livre" 1979 connaît
un grand succès. Un nouveau tirage portera le
nombre d'exemplaires distribués à 20 000

2) La censure des illustrations du premier tirage du
livre "L'été des confidences et des confitures"
de PINGUILLY - Editions de l'Amitié - G T Rageot
(Bibliothèque de l'Amitié) suite à une loi fran-
çaise de 1949 qui n'a jamais été abrogée (voir
la Revue "Trousse - Livre" n° 13:octobre 79)

3) Le catalogue des livres exposés dans la biblio-
thèque modèle de la Foire du livre 1979 va être
réédité. Le prix est maintenant fixé à 125 FB
(frais de port compris)

4) Une bibliothèque pour la jeunesse a été inaugurée
à Neufvilles (Soignies) le 9 décembre 1979. La
collection de livres qui constitue le fond de
base de cette bibliothèque a été constituée,
entre autres, grâce au catalogue des livres exposés
à la Bibliothèque modèle de la Foire du livre 1979

- 5) Lecture de plusieurs lettres de demandes de renseignements sur des problèmes spécifiques à la littérature et aux bibliothèques de Jeunesse. Les réponses seront envoyées par M. Van Overstraeten, notre présidente
- 6) Compte-rendu par Mme Vanandrue
 - de sa rencontre avec John Burningham à Marly-le-Roy (organisation : M. Bermond et R. Bocquié)
 - de sa participation au Colloque sur les Adolescents et leurs lectures au Centre Beaubourg
- 7) Problème de l'animation autour du livre par des Bibliothécaires dans les écoles. Les animations risquent d'être assimilées par les enfants à une obligation scolaire. L'animateur doit souvent lutter contre la personnalité de l'enseignant afin de créer, durant l'animation, une ambiance totalement différente de l'ambiance scolaire. Les animations doivent avoir pour but d'amener les enfants à faire une différence entre "lecture = plaisir" et "lecture = obligation scolaire" et également à leur donner l'envie de fréquenter une bibliothèque

8) Livres à lire pour la sélection 1980

- GRENIER (Ch.) : le moulin de la colère *liège : B / Anvers : TB / TB : Grand*
Ed. de l'Amitié - G T Rageot
(Chemin de l'Amitié)
- 0 - LA FONTAINE (Y. de) et BOUTET de MONVEL : le corbeau et le renard *Jette : N / Liège : TB / Liège : N /*
Lutin - Poche
- PESKINE (Nicole) : le dragon des cités *Jette : Grand*
Ed. de l'Amitié - G T Rageot
(Ma première amitié) *B B*
- MAUFFRET : les naufragés de Douarmenez *Jette : TB / An : TB*
Ed. de l'Amitié - G T Rageot
(Bibliothèque de l'Amitié)
- SCHNEEGANS (Nicole) : drôle de hold-up *Jette : N / Anvers : N /*
Ed. de l'Amitié - G T Rageot
(Bibliothèque de l'Amitié)
- CLEARY (Beverly) : Ramona la peste *Jette : N / An : B /*
Ed. de l'Amitié - G T Rageot
(Bibliothèque de l'Amitié)
- BLIN (Marie-Noëlle) : Petite guerre pour une grande maison *An : TB / An : TB*
Ed. de l'Amitié - G T Rageot *8-10. Wateloo : TB - Grand : TB*
(Bibliothèque de l'Amitié)

9) Historique et visite de la Ligue Braille par
Mr Bernard.
Compte-rendu fait d'après le rapport d'Andrée
Choul (30/06/1977)

En 1920 : La Bibliothèque fut créée par deux dames bénévoles.

En 1922-1923 : Ce stade fut dépassé, il y eut extension et arrivèrent les premiers travaux de copie de romans effectués par les prisonniers de Louvain. Actuellement encore, c'est la prison de Louvain qui fournit la plus grosse partie des ouvrages transcrits en Braille. Une formation est nécessaire pour ce travail.

En 1928 : La Bibliothèque fut prise en charge par la LIGUE BRAILLE qui existait déjà en tant qu'atelier.

En 1938 : Le livre parlé fit son apparition sur disques. C'était après la guerre et il existait un accord avec la France : "Le livre parlé" : Union des Aveugles de Guerre (49, rue Blanche, 9ème) à Paris.
Ces diques étaient réalisés par du personnel qualifié et diplômé.

Après 1950 : Le service du "Livre enregistré" de la bibliothèque fit appel à des organismes extérieurs et surtout à la prison de Louvain : on enregistra en nombres des livres sur bandes magnétiques.

En 1958 : Création d'un studio au sein de la bibliothèque et appel à des lecteurs rémunérés, pour la plupart des professionnels : gens de la radio R.T.B. - B.R.T.

Pour le côté francophone : il y a 3 lecteurs : 2 hommes et 1 femme qui viennent de sortir de l'école dramatique et enregistrent souvent en studio.

Note : Certains emprunteurs ont une préférence exclusive pour une voix féminine ou masculine, dès lors ce détail est inscrit avec les caractéristiques de l'enregistrement (durée, etc.) sur la boîte contenant la bande, en écriture normale et en Braille.

La Casette : Remplace utilement la bande magnétique et le disque et semble être la solution de l'avenir, de plus on peut la retirer de l'appareil tout en la laissant arrêtée à l'endroit de la fin de l'écoute pour entendre la suite un peu plus tard.

Subsides : Subsides du Ministère, dons et legs par l'intermédiaire de la Ligue Braille.

En 1979 : 150 ouvrages nouveaux mis sur cassette
50 ouvrages nouveaux en braille.

L'évolution vers l'enregistrement sur cassette est irréversible et convient surtout pour les personnes qui ne peuvent acquérir parfaitement le Braille ou les personnes âgées pour lesquelles la manipulation d'un mini-cassette est plus aisée.

Certains livres d'étude contenant des graphismes continueront à être transcrits en Braille. Pour d'autres, il y aura les deux supports : sonore et Braille.

LE CHOIX DES LIVRES : est fait par le bibliothécaire, au départ des revues de bibliographie (Bibliographie de la France, etc.). Le livre est alors emprunté aux Bibliothèques d'Anderlecht ou Centrale de Bruxelles.

Il existe des livres pour enfants : Babar, etc. : le contour des animaux est en relief. Cependant, on est conscient à la bibliothèque que cette section n'est pas suffisamment développée.

PRET : le catalogue imprimé en Braille est envoyé aux emprunteurs inscrits. Il comprend : le n° d'ordre - Auteur - Titre - Nombre de volumes Braille - Nombre de bandes magnétiques ou cassettes.

Comme le titre on le sait, n'est pas souvent significatif du contenu, une notice très condensée est ajoutée ainsi que l'année d'édition ce qui est important surtout pour les travaux scientifiques.

L'emprunteur s'inscrit en donnant ses nom et adresse. Un certificat médical attestant la cécité totale n'est plus demandé et le prêt se fait parfois temporairement pour des personnes qui ne peuvent lire : accidentés, malades de la sclérose en plaques, etc.

Peu de personnes pratiquent, vu les difficultés de déplacement, le prêt direct. Tout se fait gratuitement par la poste. Il suffit d'envoyer une liste de 10 à 20 titres choisis dans le catalogue et l'on reçoit 1 ou 2 volumes d'un ouvrage en Braille (1 livre de poche = 10 volumes Braille), ou tous les volumes constituant l'ouvrage. Le service postal passe à 8 heures et à 16 heures : il y a donc roulement. Le prêt est gratuit et la franchise postale est un accord international.

Il existe un emballage spécial pratique : il s'agit de petites malettes en cuir, à rabat inversable portant d'un côté l'adresse de l'emprunteur et de l'autre l'adresse de la bibliothèque Braille : l'emprunteur peut parfaitement, même seul, préparer son colis postal pour le renvoi des volumes à la bibliothèque. Ces colis pèsent jusqu'à deux kilos !

Il peut être envoyé à l'emprunteur jusqu'à trois ou quatre colis à la fois !

PERSONNEL DE LA BIBLIOTHEQUE BRAILLE : environ 8 personnes

2 au service du prêt
2 correctrices de transcription en Braille
2 personnes à l'imprimerie et atelier de reliure
1 bibliothécaire (Monsieur Bernaert)
1 technicien au studio d'enregistrement

STATUT DE LA BIBLIOTHEQUE : bibliothèque publique subventionnée
Subsides de 530 000 Francs par an (= 53 livres de poche en Braille) mais bénéficie des subsides de la Ligue.

1 vol. Braille = 1 000 FB
1 livre de poche = 10 volumes Braille ou 10 000 FB
1 livre de poche = 10 vol. de 80 ou 90 p. en Braille = 1 mois de travail.
= 3 ou 4 bandes magnétiques = 1 jour de travail en tout.
d'où évolution irréversible vers la bande magnétique ou mieux bientôt,
la cassette; plus légère pour l'envoi postal.

RAPPEL :

Louis BRAILLE : professeur et organiste français (Coupvray, Seine-et-Marne, 1809 - Paris 1852).

Atteint de cécité dès l'âge de 3 ans, il devint en 1828 professeur à l'Institution des Aveugles où il inventa à l'usage de ses élèves le système d'écriture en points saillants qui porte son nom et qui connut un succès immédiat.

Braille : pour écriture ou alphabet Braille, du nom de l'inventeur.
Alphabet conventionnel en points saillants (également applicable aux chiffres, à la musique et à la sténo) à l'usage des aveugles.

(Petit Robert 1 et 2)